

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 22 septembre 2021 à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 15/09/2021

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Didier Mouraud, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Erwan Genet, Clarisse Ollivier, Emmanuel Raoult, Florian Boyère, Geneviève Menoret, Catherine Laillé, Alexandra Guiho, Stéphane Poulain, Philippe Mahé, Annabelle Mazan.

PROCURATION : Solène Migliorati a donné procuration à Régis De Barmon,
Laetitia Barreau a donné procuration à Stéphane Poulain
Aurélié de Cassagnac a donné procuration à Geneviève Ménoret

SECRETAIRE DE SÉANCE : Didier Mouraud

1- Approbation du Compte-Rendu du 01/07/2021 :

Mme Aurélie De Casagnac a fait part de son souhait de modification certains éléments du Procès-Verbal. Néanmoins, compte tenu de son absence et de la non-compréhension ; ceux-ci seront vus lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter en l'état le compte-rendu du 01/07/21.

Vote à l'unanimité

2- Information : Modification Simplifiée du PLU-Inventaire Bocager :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté municipal ainsi qu'un avis d'annonce légale ont été pris afin d'annexer au Plan Local d'Urbanisme de la commune, le règlement de l'inventaire Bocager. Ainsi, l'ensemble du projet de modification sera mis à la disposition du public dès demain jusqu'au 25 octobre inclus.

A l'issue de cette consultation, un bilan sera présenté au conseil municipal ainsi que la délibération annexant cet inventaire.

3- Soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'extension du parc éolien de Tesdan sous gouvernance territoriale :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter le soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'extension du parc éolien de Tesdan, de co-piloter avec les exploitants, la SEM Sydela et la commune d'Avessac pour initier et conserver la maîtrise décisionnelle d'un éventuel projet d'extension du parc éolien existant, de créer le comité de pilotage avec les membres du conseil municipal le souhaitant.

Vote à la majorité (15 pour, 1 abstention : Mme Ollivier Clarisse, 3 contre : Mmes Alexandra Guiho, Catherine Laillé et M. Emmanuel Raoult)

4- Autorisation d'ester en justice :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Départ de la salle de Mme Guiho Alexandra pendant quelques minutes, le temps de la présentation et du vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête présentée par pour Messieurs et Mesdames Chauvel Paul et Gabriel à l'encontre de la décision du Maire du 19/05/21 ne s'opposant pas à la déclaration préalable déposée par Orange pour la construction d'un relais de téléphonie mobile au lieu-dit « La bande du Bignon-La Présentais » à Fégréac ; et désigne Maître Vendé pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Vote à l'unanimité

5- Création de poste : Conseiller numérique :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le Maire propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant :

Dispositif Conseiller Numérique France Services pour une durée de 2 ans soit du 23/09/2021 au 22/09/2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir

- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;

- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 23/09/2021.

Vote à l'unanimité

6- Conseiller numérique : Convention intercommunale :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique », une seule collectivité est désignée en tant que collectivité d'accueil et « employeur », à savoir Fégréac.

Aussi compte tenu que la commune ainsi que 4 autres collectivités (Avessec, Massérac, Plessé, Saint-Nicolas -De-Redon) ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de bénéficier de ce dispositif, il est proposé de rédiger une convention de gestion mutualisée.

Cette convention permettra ainsi de fixer les règles de fonctionnement et de financement entre chaque collectivité. Après lecture de la convention, le conseil municipal décide de prendre acte que la commune de Fégréac est la commune dite commune d'accueil, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention concernant la gestion et le fonctionnement liés à la création d'un conseiller numérique mutualisé, de transmettre la présente convention aux autres collectivités partenaires.

Vote à l'unanimité

7- Conseiller numérique : Convention de subvention :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire informe le conseil municipal que le dispositif conseiller numérique permet à la structure accueillante de bénéficier d'une subvention de l'Etat sur 2 ans, afin de financer l'emploi d'un conseiller numérique. Cette subvention sera partagée entre les 5 collectivités adhérentes à ce dispositif.

Après lecture de la convention, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de subvention, et d'accepter les engagements tels qu'annexés à la présente convention

Vote à l'unanimité

8- Rapport d'activités de Redon Agglomération :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2020 de Redon Agglomération, et indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie.

9- Rapport annuel de l'eau :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. le rapporteur rappelle à l'ensemble du conseil municipal que depuis le 01/01/2020, la compétence « Eau » est désormais transférée à Redon Agglomération. Néanmoins, le rapport fait état :
Pour la commune de Fégréac, le nombre d'abonnés a augmenté entre 2019 et 2020 (522 abonnés en 2020 contre 515 en 2019).
La tarification : Identique à celle de 2019 (soit 1.62 € HT par m³ en 2019 et 2020 contre 1.66 € HT par m³ en 2018 et 1.72 € HT par m³ en 2017).
Le rapporteur indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.
Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie.

10- Compte-rendu de commissions et délégation :

Décision du Maire :

Décision n°2021-02 relative à la conclusion d'un bail à usage professionnel dans le bâtiment de l'ex-bibliothèque.

Information voirie : Les travaux de la Rue de la Bande Jolie ont repris le 30/08/21. Réunion de chantier tous les vendredis matins. Les travaux avancent bien.

- Les enduits d'usure ont été réalisés aux lieudits : Les Angeles, La Hergonnais, Le Cassouet par l'entreprise Landais.
- Chemin de la Pige : réfection du chemin se situant vers Coisnauté par l'entreprise Terrien.
- Curage de fossés : curage effectué sur Ker Olivier, Marongle, Farinet.
- Matériel : Arrivée d'un nouveau auto-broyeur.
- Centre bourg : Devis en cours pour réfection de la signalisation horizontale.

Commission tourisme :

- Canal en fête le 25/09/21 avec le Département.
- Les sanitaires de l'Étang Aumée sont en cours de réfection.

Commission Communication : - Réunion avec Redon Agglomération pour la mise en place de l'application Intra-Muros permettant d'être informé, de recevoir des alertes. Application gratuite car prise en charge par Redon Agglomération.

Commission Associations : Réunion avec les associations pour connaître leur planning de réservation des salles. Rappel des obligations sanitaires et l'obligation de demande des passes.
Prochaine réunion le 19/10/2021 pour le calendrier des fêtes.

Commission Marché : Nouvelle proposition d'implantation du Marché permettant d'accueillir de nouveaux chaland. Celui-ci se situera sur l'ensemble du parking du Centre Bourg.

11- Informations et Questions diverses :

Médiathèque : Programmation culturelle de Septembre 2021 à Juin 2022 sur le thème de l'Afrique.

Les écoles : La rentrée scolaire s'est bien passée. Mise en place des protocoles adaptés.
Ecole de la Madeleine : le nombre d'inscriptions d'élèves a augmenté.

Restauration scolaire : -Depuis une semaine, le service de la restauration scolaire est repassé à un seul service.
-Le logiciel de la restauration scolaire est en cours de déploiement permettant une interface avec les parents.
-Mise en place futur de film opaque sur les fenêtres côté cheminement.

Bâtiments : -Travaux au Pole maternel cet été avec la réfection des allées des coursives, et traitement en urgence des poteaux bois de la coursive car découverte de capricornes. Un poteau va devoir être changé.
Également, le petit portail côté lotissement a un problème de seuil.

-Ecole primaire : réfection d'une salle de classe complète et opacification des fenêtres de classes du bas pour répondre aux normes alerte intrusion.
-Salle des sports : Mise en place d'un circulateur pour le problème de chauffage de l'eau.
Pour les autres travaux, ceux-ci n'ont pas encore été statués.
-Les toilettes près de l'Eglise vont être fermées et mise à disposition de la Paroisse. Les travaux de réfection seront faits par la Paroisse.
-La salle de la Danoterie : Le bois brûlé est attaqué par un Pivert. Les lames concernées ont été changées mais de nouveau le Pivert a fait des dégâts.

Personnel communal : Départ de Sylvie Simon remplacée par Nancy Trolard.
Départ de Fatima Kihel remplacée par Laura Mahé.
Stagiaire aux espaces verts.

Marianne du Civisme : Trophée de la Marianne du civisme reçu par la commune, suite aux dernières élections municipales. Félicitations aux habitants ayant votés !

Divers :

-M. Philippe Mahé demande quelle est l'évolution du commerce de la Boucherie.
M. Le Maire répond qu'il s'agit d'un dossier compliqué. Le repreneur est connu mais il doit attendre les délais légaux et juridiques pour la reprise. Le commerce est aidé par la commune, la chambre des métiers et l'assistance sociale.

-Mme Geneviève Ménoret a eu des remarques sur l'éclairage public du centre bourg.
M. Régis De Barmon répond qu'en effet, il y a eu une panne et que le Sydefa a été prévenu et est intervenu.

Le Maire clôt le conseil à 23h05
Le Maire / Jérôme Ricordel



Prochains Conseils municipaux : 10/11/2021 à 20h00
15/12/2021 à 20h00